



Election / Élection

PLEASE POST
VEUILLEZ AFFICHER

Update Your Voter Profile

TO: **Local 2002 members**
Air Canada D402

FROM: **Unifor Local 2002 Elections Committee**

DATE: June 22, 2026

Unifor 2002 has posted the writ of election for the position of Vice-Chairperson and Health & Safety Representative. The term of office is for the duration of the current term, ending October 31, 2026. Nominations closed June 22, 2026.

A minimum of seven days' notice will be given for the dates of the election if the local office receives more nomination forms than positions available.

Members will vote by electronic balloting only. All voting times will be posted in the workplace and on the Unifor 2002 website (unifor2002.org).

In order to vote electronically — from anywhere you can get an internet connection — you must have an updated voter profile. If you have voted electronically or have registered to vote electronically in the past, and your personal email address has not changed, you do not need to complete this form

Haven't registered? Email changed? Please complete the voter profile form on the Unifor 2002 website:

<http://www.unifor2002.org/Services-Departments/Elections/Update-Your-Voter-Profile>

Please don't delay. Electronic voting is fast, convenient and secure.

In solidarity,

Idiris Ibrahim Bihi
Unifor Local 2002 Elections Committee Chairperson

Mettre à Jour Votre Profil d'Électeur

DESTINATAIRES : **Membres de la section locale 2002**
Air Canada D402

DE LA PART DE : **Comité d'élection de la section locale 2002**

DATE: 22 juin 2026

La section locale 2002 d'Unifor a affiché l'avis d'élection pour le poste de Vice-président(e) de district et Représentant(e) en santé-sécurité. Le poste vise à combler le reste d'un mandat en cours jusqu'au 31 octobre 2026. Les mises en candidature se sont terminées le 22 juin 2026.

Un avis minimal de sept jours sera émis pour les dates de l'élection si la section locale reçoit plus d'un formulaire de mise en candidature.

Les membres voteront par scrutin électronique seulement. Toutes les périodes de vote seront affichées en milieu de travail et sur le site Web de la section locale 2002 d'Unifor (unifor2002.org).

Afin de voter électroniquement — de partout où vous avez accès à une connexion Internet — vous devez avoir un profil d'électeur mis à jour. Si vous avez déjà voté par voie électronique ou si vous êtes déjà inscrit pour voter par voie électronique et que votre adresse électronique personnelle n'a pas changé, vous n'avez pas besoin de remplir ce formulaire.

Vous n'êtes pas inscrit encore? Votre courriel a changé? Veuillez remplir le formulaire de profil d'électeur sur le site Web d'Unifor 2002 :

<http://www.unifor2002.org/Services-Departments/Elections/Update-Your-Voter-Profile>

Ne tardez pas. Le vote électronique est rapide, pratique et sécuritaire.

En toute solidarité,

Idiris Ibrahim Bihi
Présidente du comité d'élection de la section locale 2002.



Election / Élection

PLEASE POST
VEUILLEZ AFFICHER

Notice of Nominated Candidate(s)

Avis de mise(s) en candidature

TO: **Local 2002 members**
Air Canada D402

DESTINATAIRES : **Membres de la section locale 2002**
Air Canada D402

FROM: **Unifor Local 2002 Elections Committee**

DE LA PART DU : **Comité d'élection de la section locale 2002**

SUBJECT: **Election for the following position:**

OBJET : **Élection au poste suivant :**

1 - Vice-Chairperson

1 - Vice-président(e) de district

DATE: **June 22, 2026**

DATE: **22 juin 2026**

The following members were officially nominated at the close of nominations on: June 22, 2026

Les membres suivants ont été officiellement présentés comme candidat(e)s à la clôture des mises en candidature: 22 juin 2026

Maria-Sophia Tremblay-Francisco

Clarisse Eyong Ekoudi

The term of office for all elected officers of Unifor Local 2002, except for bargaining committees, is three (3) years and begins on November 1st of each election year (Bylaw 4.9.05 (c)). Vacancies filled during the term of office shall begin the first day of the month following the election (Bylaw 4.1.06) and shall not exceed the original three (3) year term ending October 31, 2026 (Bylaw 4.1.08).

Le mandat de tous les dirigeants et dirigeantes élus de la Section locale 2002 d'Unifor, sauf ceux des comités de négociation, est de trois (3) ans et débute le 1er novembre de l'année de l'élection (Règlement 4.9.05 (c)). Les vacances comblées en cour du mandat débutent le premier jour du mois suivant l'élection (Règlement 4.1.06) et ne peuvent pas être d'une durée supérieure au mandat initial de trois (3) ans qui se termine le 31 octobre 2026 (Règlement 4.1.08).

In solidarity,

En toute solidarité,

Idiris Ibrahim Bihi
Unifor Local 2002 Elections Committee Chairperson
CC: Vice-Presidents

Idiris Ibrahim Bihi
Présidente du comité d'élection de la section locale 2002
cc : vice-président(e)s



CLARISSE EYONG EKOUDI CANDIDATE AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENTE DE DISTRICT RÉGION EST

MES EXPÉRIENCES SYNDICALES

- Agente de service à la clientèle chez Air Canada depuis 2024.
- Bonnes connaissances en Relations industrielles.
- Participation active à diverses initiatives communautaires favorisant le dialogue, la représentation et la mobilisation des membres.
- Solide expérience dans des environnements exigeants où la communication, l'écoute et le respect sont essentiels.
- Habituee à défendre les intérêts des personnes et à favoriser des solutions constructives.

MES RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

- Présidente de l'association ALADSO en 2023.
- Administratrice de l'Association des Camerounais de Québec de 2008 à 2011.
- Présidente du comité d'organisation du Gala des étudiants camerounais de Montréal de 2008-2011.
- Ambassadrice de la paix à l'École secondaire Les Compagnons-de-Cartier de 2002 à 2005.
- Membre de plusieurs comités de bénévolat et d'organisation communautaire.

ÉDUCATION SYNDICALE

L'éducation et le développement des compétences sont au cœur de mon engagement.

- Formation en relations industrielles.

Compétences développées :

- Communication et relations interpersonnelles.
- Résolution de conflits et recherche de solutions.
- Leadership et mobilisation.
- Travail d'équipe et collaboration.
- Représentation et accompagnement des personnes.
- Organisation et coordination d'activités.

Courriel : clarisse.eyong@gmail.com



Election / Élection

PLEASE POST
VEUILLEZ AFFICHER

Notice of Vote Times and Location

Avis des heures et le lieu de scrutin

TO: **Local 2002 members**
Air Canada D402

DESTINATAIRES : **Membres de la section locale 2002**
Air Canada D402

FROM: **Unifor Local 2002 Elections Committee**

DE LA PART DU : **Comité d'élection de la section locale 2002**

SUBJECT: **Election for the following positions:**

OBJET : **Élection aux postes suivants:**

1 - Vice-Chairperson

1 - Vice-président(e) de district

DATE: June 22, 2026

DATE: 22 juin 2026

This election will be conducted electronically only.

Cette élection se déroulera par scrutin électronique seulement.

Electronic Voting dates and times:

Begins Tuesday, June 30, 2026 at 12:00 NOON and
ends Friday, July 03, 2026 at 11:59 AM

Les dates et heures du scrutin électronique :

Débutera mardi, 30 juin 2026 à 12 h 00 MIDI et
se termine vendredi, 3 juillet 2026 à 11 h 59 AM

Run-off Start Date (If required) July 13, 2026

Date du début du 2e tour (Si requis) 13 juillet 2026

Your Elector ID and password will be sent by email.

Votre ID d'électeur et mot de passe seront envoyés par courriel.

In solidarity,

En toute solidarité,

Idiris Ibrahim Bihi
Unifor Local 2002 Elections Committee Chairperson
cc: Vice-President

Idiris Ibrahim Bihi
Présidente du comité d'élection de la section locale 2002
cc: Vice-présidente



Election / Élection

PLEASE POST
VEUILLEZ AFFICHER

Notice of Nominated Candidate(s)

TO: Local 2002 members
Air Canada D402

FROM: Unifor Local 2002 Elections Committee

SUBJECT: Election for the following position:

1 - Health & Safety Representative

DATE: June 22, 2026

At the close of nominations on: June 22, 2026, there were no valid nominations received.

In Solidarity,

Idiris Ibrahim Bihi
Unifor Local 2002 Elections Committee Chairperson
CC: Vice-presidents

Avis de mise(s) en candidature

DESTINATAIRES : Membres de la section locale 2002
Air Canada D402

DE LA PART DU : Comité d'élection de la section locale 2002

OBJET : Élection au poste suivant :

1 – Représentant(e) en santé-sécurité

DATE: 22 juin 2026

À la clôture des mises en candidature: 22 juin 2026, il comptait aucun candidatures valide reçues.

En toute solidarité,

Idiris Ibrahim Bihi
Présidente du comité d'élection de la section locale 2002
cc : vice-président(e)s

Members in Good Standing

In order to vote in an election, as per the Unifor Local 2002 Bylaws, a voter must be a member in good standing.

SECTION 2 - MEMBER IN GOOD STANDING

2.2.01 All persons who are employed in organized workplaces that Unifor Local 2002 has collective bargaining authority may become members in this Local and the National Union Unifor, when they sign a membership card declaring support of and adherence to these By-laws and the Unifor National Constitution, and pay the applicable dues.

2.2.02 A member shall lose his/her good standing status when in arrears in the payment of dues and assessments for a period of 60 calendar days or more. Any member who has lost his/her member in good standing status because of this article may not vote, stand in any election or hold office until such time that they have paid their arrears.

SECTION 3 - APPLICATION FOR MEMBERSHIP

2.3.03 Eligibility for and acceptance into membership in the Amalgamated Local Union shall be governed by the Constitution of the National Union Article 5.

SECTION 10 - REGISTRY

2.10.01 In the event a member changes his/her name, work location, mailing address, telephone number or classification, it shall be the responsibility of the member to advise the headquarters of the Local Union and his/her District Chairperson in writing of such change in order to maintain a correct District and Local Union record.

Membres en règle

Pour voter dans une élection, conformément aux Règlements de la section locale 2002 d'Unifor, il ou elle doit être un (e) membre en règle.

ARTICLE 2 - MEMBRE EN RÈGLE

2.2.01 Toutes les autres personnes qui sont employées dans un lieu de travail syndiqué, pour lequel la section locale 2002 d'Unifor détient les droits de négociation collective, peuvent devenir membres de la section locale en question et du syndicat national d'Unifor après avoir signé une carte de membre et déclaré leur appui et leur engagement à respecter les présents règlements et les statuts d'Unifor et le paiement des cotisations.

2.2.02 Un membre perd son statut de membre en règle lorsque le versement de ses cotisations et de ses cotisations spéciales affiche un arriéré pendant une période de soixante (60) jours civils ou plus. Un membre qui perd son statut de membre en règle au titre du présent article ne peut pas voter, se présenter à une fonction électorale ou en occuper une tant qu'il ne verse pas tous les arriérés.

ARTICLE 3 – DEMANDE D'ADHÉSION

2.3.03 L'admissibilité d'un membre et son admission dans la section locale unifiée sont régies par l'article 5 des statuts du syndicat national.

ARTICLE 10 – REGISTRE

2.10.01 Lorsqu'un membre change de nom, de lieu de travail, d'adresse postale, de numéro de téléphone ou de classification, il est de sa responsabilité d'en aviser le siège social de la section locale ainsi que sa présidente ou son président de district par écrit afin d'assurer la tenue de dossiers exacts au district et à la section locale.